

postulant

Adhérent.e
souhaitant postuler

Postulant.e
SIMPLES

producteur.ice
SIMPLES

Recherche d'une marraine dans le massif
Rencontre des producteur.ices lors de la réunion de massif du printemps réservée pour l'accueil des postulant.es

Participation aux réunions de massif
Participation à l'AG pour se présenter et rencontrer les autres producteur.ices

Utilisation du logo Simples sur ses produits SUITE A L'AG
Visite de contrôle annuelle
Participation aux réunions de massif
Participation à la vie du syndicat

40 /
80€



130€



€/CA

SEPT-OCT

NOV

FEV-MARS

SEPT-OCT+1

NOV+1



REUNION DE MASSIF
D'AUTOMNE:
VALIDATION DES
DOSSIERS DE
POSTULAT PAR LE
MASSIF

VALIDATION DES
DOSSIERS
PROBLEMATIQUES
PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

REUNION DE MASSIF
DE PRINTEMPS:
ACCUEIL DES
FUTUR.ES
POSTULANT.ES

REUNION DE
MASSIF
D'AUTOMNE:
VALIDATION DES
DOSSIERS DE
BILAN ANNUEL

ENVOI DES
AGREMENTS
SIMPLES PAR LE
SECRETARIAT

syndicat



ASSEMBLEE GENERALE SIMPLES (MI-OCTOBRE)

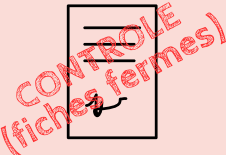



VISITES DE CONTRÔLES SIMPLES (A REALISER ENTRE JUIN-OCTOBRE)



REUNION DE MASSIF (PRINTEMPS ET AUTOMNE)

AGENDA DU POSTULANT

STATUT & DOC A REMPLIR	Adhérent prod sans mention SIMPLES intéressé par la mention		POSTULANT		PROD SIMPLE	
PERIODE	REUNION DE MASSIF DU PRINTEMPS	REUNION DE MASSIF D'AUTOMNE	AG NOV	REUNION DE MASSIF DU PRINTEMPS N+1	REUNION DE MASSIF D'AUTOMNE N+1	AG N+1 NOV
QUE SE PASSE T'IL?	ACCUEIL DES POSTULANTS / CHOIX PARRAIN OU MARRAINE	VALIDATION PAR LE MASSIF	PRESENTATION DES DOSSIERS EN AG	ECHANGE ET ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONFORMITE	VALIDATION PAR LE MASSIF	ATTRIBUTION DE LA MENTION PAR LE CA

La 1^{re} année la productrice souhaitant postuler remplit son premier contrôle, avec notamment la création de ses fiches fermes.

Si le dossier est validé par le massif, elle **devient postulante suite à l'AG**.

Les dossiers qui n'ont pas pu être statué en massif remontent au CA qui sollicite l'avis du comité d'éthique si besoin.

C'est ensuite le CA qui valide ou non les propositions.

Une fois son postulat accepté, **le postulant à accès aux mêmes services qu'un producteur SIMPLES**

La 2^e année le producteur remplit un bilan annuel s'il n'y a pas de changement majeur = il est postulant et passe **producteur SIMPLES suite à la réunion de massif** si son dossier est validé.

Il pourra apposer le logo SIMPLES sur ses produits
et sera intégré dans les mailing-listes producteurs SIMPLES suite à l'AG.